



ASSEMBLEE GENERALE
63^{ème} session
Rome, le 11 décembre 2008

UNIDROIT 2008
A.G. (63) 6
Original: anglais/français
Novembre 2008

Point n° 8 de l'ordre du jour : Ajustements au budget de l'exercice financier 2008

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Voir ci-dessous</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Aucun</i>

1. Il est de coutume que le Secrétariat soumette d'abord à la Commission des Finances, puis à l'Assemblée Générale, à l'automne un document indiquant les ajustements qui pourraient être nécessaires au budget de l'exercice financier en cours sur la base des Comptes disponibles pour l'exercice financier précédent, des comptes partiels disponibles pour les six premiers mois de l'exercice financier en cours ainsi que toutes autres modifications dues à des circonstances exceptionnelles.

2. Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des ajustements au budget de l'exercice financier 2008, qui présentera un respect substantiel des prévisions, avec uniquement quelques ajustements mineurs à l'intérieur d'un même Chapitre.